

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°54/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le trois novembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Jean-Claude CHABAUD, Robert VERAND, Nicolas GALLIANO.

Convocation en date du 28/10/2022

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 7

OBJET : REFECTION ROUTE DE L'EGLISE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Conseil Municipal a décidé le 25 Mars 2022 de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FODAC 2022 pour la restructuration totale de la route de l'Eglise de Châteauneuf-Miravail. Ce dossier a été retenu par le Département sur la base du plafond de subvention, soit un montant de 16 560€ pour un montant total de travaux prévu égal à 32 103.00€ HT, donc un taux de subvention de 51,58%.

Monsieur le Maire informe que deux entreprises ont répondu à la consultation simple à laquelle il a procédé pour le choix des entreprises.

Monsieur le Maire présente les devis reçus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Choisit pour la réalisation des travaux l'entreprise BATRAMA CLARES pour un montant de 33 083.00 €HT :**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL, le 04 novembre 2022.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

